

LA VOIX DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



U2P

union 
des entreprises
 de proximité

Présentation de l'U2P

L'U2P, **Union des entreprises de proximité**, est l'une des trois organisations patronales interprofessionnelles françaises.

Elle représente 3 millions d'entreprises de proximité dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, **soit les 2/3 des entreprises françaises**, et réunit 5 organisations : **la CAPEB** (bâtiment), **la CGAD** (alimentation et hôtellerie-restauration), **la CNAMS** (fabrication et services), **l'UNAPL** (professions libérales) et **la CNATP** (travaux publics et paysage).

SOMMAIRE

6	5	8
QU'EST-CE QUE L'U2P ?	ÉDITO	NOS MISSIONS
10	12	14
NOS ORGANISATIONS MEMBRES	NOS INSTANCES	LA FORCE DE NOTRE RÉSEAU
18	20	22
NOTRE HISTOIRE, NOS SUCCÈS	L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, MOTEUR DE LA RELANCE	THE U2P IN A FEW WORDS
25		
CONTACTS		

Édito



Dominique Métayer, Président de l'U2P

Nous sommes 3 millions. Nous formons un tissu d'entreprises qui se développent, innovent et investissent. Artisanat, commerces de proximité, professions libérales : nos activités font battre le cœur des territoires et les emplois que nous créons ne sont pas délocalisables. Nous portons une vision positive de l'entrepreneuriat et incarnons mieux que quiconque le made in France. En un mot : nous sommes l'économie de proximité !

Réunis au sein de l'U2P, nous parlons d'une même voix et portons haut nos valeurs d'indépendance, d'audace et d'engagement. Nous défendons sans relâche notre modèle

auprès des pouvoirs publics, et sommes convaincus que l'union fait la force.

Face aux crises sanitaire et économique inédites qui ont secoué le pays, les entreprises de proximité ont su faire preuve de résilience. Cœur battant de l'économie du pays, elles ont montré leur capacité à s'adapter.

Plus que jamais, nous invitons le gouvernement à miser sur elles et à instaurer des règles du jeu équitables. Nous détenons les clés d'une croissance pérenne, à la condition que des mesures pragmatiques et garanties dans la durée viennent libérer notre potentiel.

“ Nous détenons les clés d'une croissance pérenne, à la condition que des mesures pragmatiques et garanties dans la durée viennent libérer notre potentiel. ”

Qu'est-ce que l'U2P ?

Une force patronale de premier plan

L'U2P fédère 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises, et 6 millions d'actifs. Elle constitue ainsi une force patronale de premier plan.

Notre mission ? Représenter et défendre l'économie de proximité. Notre ambition ? Faire entendre la voix de l'économie à taille humaine, afin que les lois et les mesures gouvernementales répondent aux besoins des entreprises de proximité, permettent de les soutenir en temps de crise, et de les accompagner dans la relance.

Une organisation puissante

L'U2P est constituée de cinq confédérations membres, la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration),

la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales) et la CNATP (travaux publics et paysage).

Elle fédère un puissant réseau de 120 organisations professionnelles nationales des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, représentant plus de 400 métiers et savoir-faire.

Des valeurs partagées

À l'image des entreprises de proximité, nous sommes fiers d'agir en toute indépendance, dans notre manière de penser, notre détermination à agir, et notre capacité à proposer des réformes. Le goût et l'esprit d'entreprendre sont les moteurs de notre organisation.

Interlocuteur de confiance pour l'ensemble de nos partenaires, nous impulsions des échanges de qualité et sommes déterminés à peser de manière constructive dans le débat public.

L'U2P EN CHIFFRES

120

ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES
NATIONALES

3

MILLIONS D'ENTREPRISES
SOIT LES 2/3 DES ENTREPRISES
FRANÇAISES

1

CHEF
D'ENTREPRISE
SUR

250 000

APPRENTIS,
SOIT 1 CONTRAT D'APPRENTISSAGE
SUR 2 EN FRANCE

3

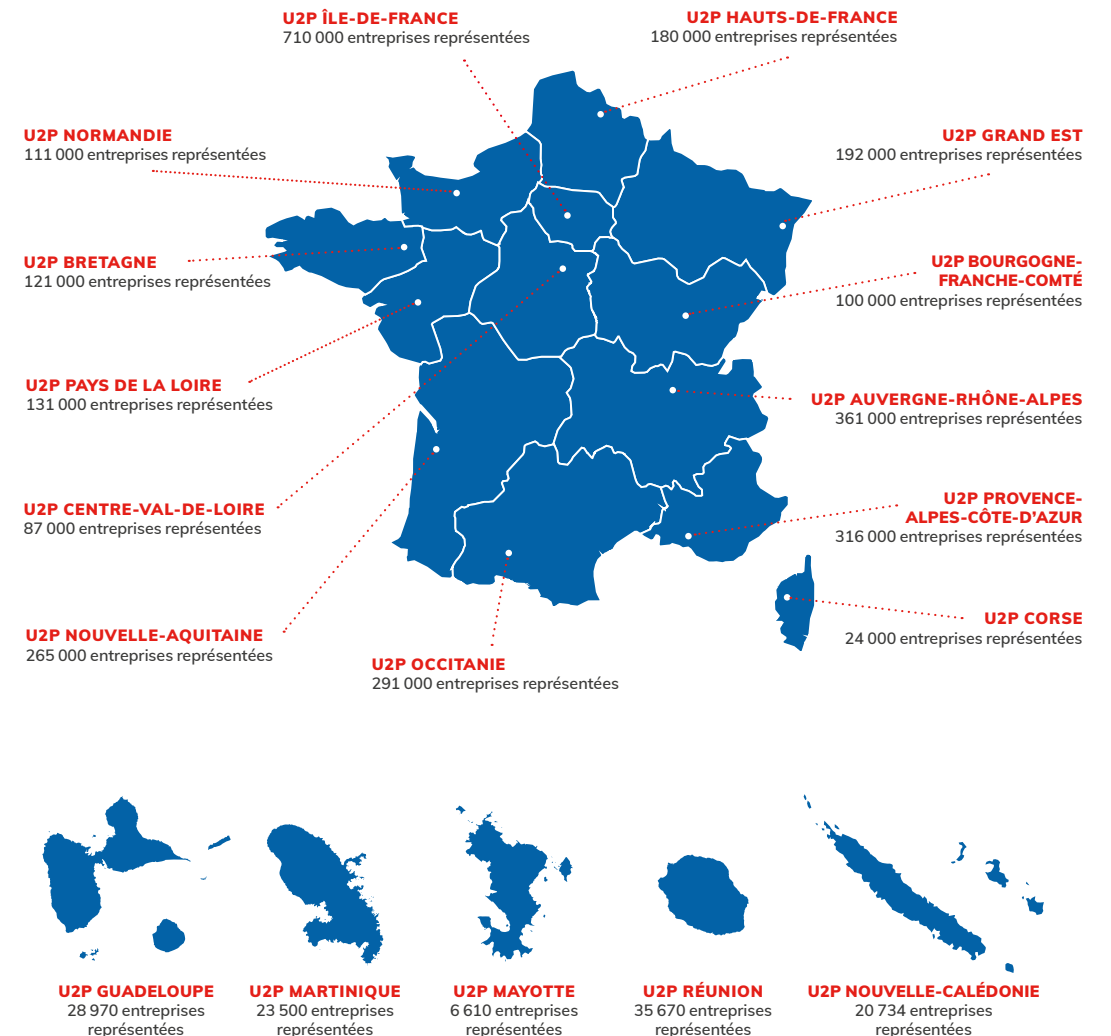
EST UNE FEMME

+ DE 400
MÉTIRS
REPRÉSENTÉS

Un maillage territorial unique

Notre action est relayée efficacement sur tout le territoire, via 115 représentations en France métropolitaine et en outre-mer. Grâce cette

présence dans les régions et départements, l'U2P est à même de remonter et relayer les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales, au plus près du terrain.



Nos missions



DÉFENDRE

Un interlocuteur clé des pouvoirs publics

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Régulièrement consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant les TPE-PME, elle défend au quotidien les intérêts des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Notre mission est de faire entendre leur voix, et de promouvoir leurs atouts pour bâtir une reprise durable, réduisant les fractures sociales et territoriales.

En tant que partenaire social, nous participons aux négociations nationales interprofessionnelles entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.

REPRÉSENTER

Une voix décisive pour les entreprises

L'U2P est présente dans tous les organismes dont le champ d'action concerne les entreprises de proximité : chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), chambres de commerce et d'industrie (CCI), protection sociale des travailleurs indépendants, organismes de financement de la formation continue des chefs d'entreprise.

Des représentants de l'U2P siègent également dans toutes les instances paritaires : assurance-chômage, emploi et formation, conseils de prud'hommes, retraites complémentaires...

Nous contribuons enfin à la gestion du système de protection sociale français. Des représentants de l'U2P interviennent dans les différentes branches du régime général de la sécurité sociale : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, retraite, recouvrement.

PROPOSER

Pour des lois adaptées aux entreprises de proximité

L'U2P propose aux pouvoirs publics les mesures utiles et adaptées aux entreprises de proximité. Nous connaissons les attentes et les besoins des entreprises que nous défendons.

Cela nous permet d'émettre des idées nouvelles, de proposer des améliorations aux projets de loi du gouvernement, ou bien

de solliciter des mesures d'accompagnement pour soutenir les entreprises de proximité face à des situations inédites. Cela fait également de l'U2P un interlocuteur clé des parlementaires et des élus locaux, afin qu'ils tiennent compte des spécificités des entreprises de proximité dans leur action.

À travers cette mission essentielle, nous souhaitons conférer aux entreprises de proximité la place qu'elles doivent avoir dans le paysage économique et social français, au cœur de la relance de l'économie du pays.

PROMOUVOIR

Porter haut les couleurs de l'économie de proximité

Animée par la passion de l'entreprise, l'U2P s'attache à promouvoir l'économie de proximité, ses métiers, mais aussi la richesse et la qualité de ses produits et de ses services. Elle initie de nombreuses actions de promotion des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales auprès du grand public, en se rendant dans les collèges, en organisant des

visites d'entreprises, en participant à des salons ou en initiant des débats.

Fiers des savoir-faire des entreprises que nous représentons, nous avons pour ambition de leur offrir une vitrine, sur notre territoire et à l'étranger.

Nous défendons l'entrepreneuriat. Pour cela, nous misons sur les jeunes et les encourageons à se familiariser avec l'univers de l'entreprise et ses nombreux métiers, dans le cadre de leur orientation.

Nos instances

Le Conseil National et le Bureau

Le fonctionnement de l'U2P est collégial. Le Conseil National et le Bureau, les deux principales instances, sont composés à parts égales de représentants de chacune des organisations membres. Les décisions sont prises à l'unanimité. Ce fonctionnement s'applique également à toutes nos représentations locales.

/ Conseil National

LE CONSEIL NATIONAL EST L'ORGANE DE DÉCISION DE L'U2P ; IL A TOUT POUVOIR POUR FAIRE OU AUTORISER TOUT ACTE ENTRANT DANS L'OBJET DE L'ORGANISATION.

Président : Dominique Métayer

Vice-Présidents :

Michel Picon,
Vice-Président de l'U2P,
Président de l'UNAPL

Joël Mauvigney,
Vice-Président de l'U2P,
Président de la CGAD

Laurent Munerot,
Vice-Président de l'U2P,
Président de la CNAMS

Jean-Christophe Repon,
Vice-Président de l'U2P,
Président de la CAPEB

Représentants de la CAPEB

Sabine Basili, Gilles Chatras,
Corine Postel

Représentants de la CGAD

Jean-Pierre Chedal (Secrétaire),
Jean-François Guihard,
Christel Teyssèdre

Représentants de la CNAMS

Joël Fourny, Fabienne Munoz,
Gérard Polo

Représentants de l'UNAPL

Philippe Gaertner,
Denis Raynal, Christophe Sans
(Trésorier)

Présidente de la CNATP

Françoise Despret

/ Bureau

LE BUREAU DE L'U2P EST CHARGÉ DE PRÉPARER LES DÉCISIONS DU CONSEIL NATIONAL.

Dominique Métayer,
Président de l'U2P

Michel Picon,
Vice-Président de l'U2P, Président de l'UNAPL

Joël Mauvigney,
Vice-Président de l'U2P, Président de la CGAD

Laurent Munerot,
Vice-Président de l'U2P, Président de la CNAMS

Jean-Christophe Repon,
Vice-Président de l'U2P, Président de la CAPEB

/ Les services

LES SERVICES SONT CHARGÉS DE PRÉPARER ET DE METTRE EN PLACE LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL NATIONAL. ILS SONT DIRIGÉS PAR PIERRE BURBAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DES SERVICES.

Nos médias



L'U2P TV

Avec sa propre Web TV, l'U2P donne la parole aux entreprises de proximité

Actualité de l'U2P, interviews du Président et des Vice-Présidents, entretiens avec des entrepreneurs, des spécialistes des questions sociales, environnementales, juridiques, de la formation, de la mixité et de la parité... L'U2P TV propose des reportages en immersion, des débats et des décryptages, toujours en lien avec l'actualité.

LA BRÈVE

L'U2P diffuse une lettre d'information bimensuelle permettant à l'ensemble de son réseau de rester informé de ses actualités.

À la une : un édito du Président, livrant son analyse des quinze derniers jours dans le paysage économique et social en France.



RÉSEAUX SOCIAUX

Youtube, Twitter, Facebook et désormais Instagram : l'U2P prend la parole sur les réseaux sociaux, pour y relayer actualités, prises de positions et réactions, ou encore des portraits de chefs d'entreprise de proximité partout en France.



@U2P_france



@U2PFrance



@U2Proximité

Les organisations membres

L'U2P est constituée de quatre confédérations membres, la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration) la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et d'un membre associé, la CNATP (travaux publics et paysage).



La **CAPEB**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle de l'artisanat du bâtiment. Elle se mobilise pour accompagner, promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises du secteur. Convaincue que l'artisanat du bâtiment est créateur d'emplois et facteur de cohésion sociale, la CAPEB est soucieuse de faire reconnaître ce secteur à sa juste valeur.

Président : Jean-Christophe Repon



La **CGAD**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, est l'organisation représentative des métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration. Ce secteur occupe une place essentielle dans la vie quotidienne des Français. Structure syndicale reconnue, la CGAD rassemble 18 organisations nationales de branches. Elle représente 415 000 entreprises, générant un chiffre d'affaire de 115 milliards d'euros chaque année et employant plus de 1,2 million d'actifs dans 21 métiers.

Président : Joël Mauvigney



La **CNAMS**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services, est l'organisation représentative des métiers de fabrication, de réparation et de services. La richesse et la force de la CNAMS résident dans la diversité de ses 37 familles professionnelles, allant des métiers traditionnels aux activités de haute technologie. Elle défend les intérêts des entreprises dans les domaines de l'automobile et du transport, de la conception, fabrication et réparation, des métiers d'art, de la mode et de la beauté et des services et commerces de proximité.

Président : Laurent Munerot



L'**UNAPL**, Union Nationale des Professions Libérales, est l'organisation patronale représentative des professions libérales créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales représentatives des professions libérales de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie. Elle défend les intérêts des professions libérales, qui représentent 27,8% des entreprises du pays.

Président : Michel Picon



La **CNATP** est la Confédération Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage. Les entreprises qu'elle soutient et défend aménagent le territoire, influencent positivement le cadre de vie et contribuent à la préservation de l'environnement. Membre associé de l'U2P, la CNATP est reconnue par les institutions et soutenue par le secteur artisanal.

Présidente : Françoise Despret





Alliance Nationale des Experts en Automobile
 Association Française de Chiropratique
 Chambre des Ingénieurs Conseils de France
 Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers
 Chambre Nationale des Conseils Experts-Financiers
 Chambre Nationale Syndicale des Intermédiaires et Mandataires Agents Commerciaux de L'immobilier
 Chambre Syndicale des Formateurs Consultants
 Compagnie des Conseils et Experts Financiers
 Confédération Nationale des Détectives et Enquêteurs Professionnels
 Conseil Français des Architectes d'intérieur
 Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France
 Fédération des Conservateurs Restaurateurs
 Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique
 Fédération Nationale de l'Enseignement Privé
 Fédération Nationale des Agents Commerciaux et Mandataires
 Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances
 Groupement Syndical des Praticiens de la Psychologie, Psychothérapie, Psychanalyse
 Professionnels de la Maîtrise d'Œuvre, de Conception et de Réalisation de l'Acte de Bâtir
 Réseau des Ergothérapeutes Libéraux
 Société Française des Traducteurs
 Syndicat des Graphologues Professionnels de France
 Syndicat des Sophrologues Professionnels
 Syndicat Français des Ostéopathes
 Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne
 Syndicat National des Experts Immobiliers
 Syndicat National des Guides Conférenciers
 Syndicat National des Guides De Montagne
 Syndicat National des Hypnotérapeutes
 Syndicat National des Moniteurs du Ski Français
 Syndicat National des Psychologues
 Union Nationale des Economistes de la Construction
 Union Nationale des Géomètres Experts
 Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes



Association Française des Diététiciens Nutritionnistes
 Les chirurgiens-dentistes de France
 Confédération des Syndicats Médicaux Français
 Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
 Fédération Française des Associations de Médecins Conseils Experts
 Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes
 Fédération Nationale des Infirmiers
 Fédération Nationale des Orthophonistes
 Fédération Nationale des Podologues
 Les Biologistes Médicaux
 Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux
 Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes
 Syndicat des Audioprothésistes
 Syndicat des Biologistes
 Syndicat des Femmes Chirurgiens-Dentistes
 Syndicat des Médecins Libéraux
 Syndicat National Autonome des Orthoptistes
 Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs
 Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
 Union Dentaire
 Union Nationale des Pharmacies de France
 Union Nationale des Syndicats de Sages-Femmes Françaises



Association Française des Avocats Conseils d'Entreprises
 Association Nationale des Conseils en Propriété Industrielle
 Association Nationale des Greffiers des Tribunaux de Commerce - Profession Libérale Employeur
 Association Syndicale Professionnelle d'Administrateurs Judiciaires
 Avocats Employeurs de France
 Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires
 Confédération Nationale des Avocats
 Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs
 Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats
 Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives
 Union Nationale des Huissiers de Justice



Union Nationale Artisanale Couverture-Plomberie-Chauffage
 Union Nationale Artisanale Équipement Électrique et Électrodomotique
 Union Nationale Artisanale Maçonnerie-Carrelage
 Union Nationale Artisanale Charpente-Menuiserie-Agencement
 Union Nationale Artisanale Peinture-Vitrierie-Revêtements
 Union Nationale Artisanale Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation
 Union Nationale Artisanale Serrurerie-Métallerie
 Union Nationale Artisanale Métiers de la Pierre



Confédération Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage



Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française
 Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs de France
 Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France
 Confédération Nationale des Glaciers de France



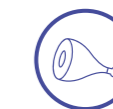
Epiciers de France
 Fédération des Fromagers de France
 Saveurs Commerce
 Syndicat des Cavistes Professionnels



Organisation des Poissonniers Écaillers de France



Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie Restauration
 Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
 Comité de l'Alimentation de l'Île-de-France
 Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin
 Syndicat National des Brasseurs Indépendants



Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
 Confédération Nationale des Charcutiers-Traiteurs et Traiteurs de France
 Confédération Nationale de la Triperie Française
 Fédération de la Boucherie Hippophagique de France



Union Nationale Patronale des Prothésistes dentaires



Conseil National des Professions de l'Automobile
 Fédération Française de la Carrosserie
 Fédération Française des Taxis de Province
 Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
 Fédération Nationale des Artisans Taxi
 Union Nationale des Taxis



Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en milieu rural



Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté
 Conseil National des Entreprises de Coiffure
 Union Nationale des Entreprises de Coiffure
 Union Nationale des Instituts de Beauté



Fédération Nationale des Artisans et des Petites Entreprises de la Métallurgie
 Fédération Nationale des Professionnels Indépendants de l'Électricité et de l'Électronique
 Union Française des Professionnels de l'Électrodomestique et du Multimédia



Syndicat National des Crémateurs Animaliers
 Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat
 Syndicat des Naturalistes Taxidermistes de France
 Prestanimalia – FFATA



Fédération Françaises de la Photographie et des Métiers de l'Image
 Fédération Nationale des Opticiens de France
 Fédération Nationale de la Photographie
 Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication
 Syndicat de la Pyrotechnie de Spectacle et de Divertissement



Fédération Française des Artisans Fleuristes
 Fédération Française de la Cordonnerie et Multiservices
 Fédération Française des Pressings et de la Blanchisserie
 Syndicat National des Affûteurs Français d'Outils Tranchants



Confédération Française des Métiers d'Art
 Fédération Française des Métiers de la Fourrure
 Fédération Nationale Artisanale, des Métiers d'Art, de créations du Bijou, de l'Horlogerie
 Chambre Syndicale Nationale des Bottiers
 Union Nationale Artisanale de la Couture et des Activités Connexes
 Union Nationale Artisanale des Métiers de l'Ameublement
 Chambre Syndicale des Céramistes et Ateliers d'Art de France

Notre histoire

1975

CRÉATION DE L'UPA

Les organisations représentatives des trois grands secteurs de l'artisanat (CAPEB, CNAMS, CGAD) créent l'UPA le 19 septembre 1975.



1988

NÉGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

À partir de 1988, l'UPA participe aux négociations interprofessionnelles aux côtés des deux autres organisations patronales et des cinq organisations syndicales de salariés.



2009

ADHÉSION EXCLUSIVE DE LA CGAD

La CGAD décide d'adhérer exclusivement à l'UPA, qui devient l'organisation représentative des 1,3 million d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'hôtellerie-restauration.



2016

« MA BOX LOI SAPIN »

Menacées par le projet de loi initial, les qualifications professionnelles requises pour être artisan sont finalement préservées grâce à une campagne coup de poing dépeignant six ministres reconvertis en artisans non qualifiés.



CRÉATION DE L'U2P

Le regroupement de l'UPA et de l'UNAPL donne naissance à l'Union des entreprises de proximité (U2P).



1983

STATUT DE PARTENAIRE SOCIAL

L'UPA acquiert en 1983 le statut de partenaire social. Elle est inscrite dans le code du travail en tant qu'organisation interprofessionnelle représentative.



1996

INTÉGRATION DE L'UPA AU RÉGIME GÉNÉRAL

En 1996 l'UPA fait son entrée dans la gestion du régime général de sécurité sociale et désigne des représentants dans l'ensemble des caisses nationales et territoriales.



2013

« LES SACRIFIÉS »

L'UPA lance une mobilisation nationale pour sauver l'économie de proximité face à l'augmentation constante de la pression fiscale et à l'explosion des défaillances d'entreprises.



2020

AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Dans ce contexte inédit, l'U2P a plus que jamais porté la voix des entreprises auprès des pouvoirs publics et obtenu des dispositifs d'accompagnement adaptés, à commencer par le fonds de solidarité.



L'économie de proximité, moteur de la relance



salariés, soit un quart d'entre eux dans le secteur marchand. En créant des emplois non délocalisables, les artisans, commerçants et professionnels libéraux sont des acteurs de poids dans la lutte contre le chômage et pour le retour à une croissance durable.

Innovation et rayonnement

Avec un chiffre d'affaires de près de 600 milliards d'euros, les entreprises de proximité créent de la richesse partout en France. Même si leur développement naturel est local, elles font aussi rayonner le made in France aux quatre coins du monde. Ainsi, un tiers des entreprises qui exportent sont artisanales.

Agiles et douées d'un grand pouvoir d'adaptation au monde qui change, les entreprises artisanales, commerciales et libérales sont les premières à pratiquer l'innovation, qu'elle soit technique, commerciale ou sociale. Face à la crise du covid-19, elles se sont révélées particulièrement résilientes et ont su s'adapter en un temps record : *click and collect*, digitalisation, mesures sanitaires pour protéger leurs clients et salariés, etc. ■■■■

Deux tiers des entreprises françaises

L'économie de proximité regroupe les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Unies par un engagement et des valeurs communes, elles forment un secteur économique de premier plan, moteur dans la relance du pays.

Les entreprises de proximité sont aussi créatrices d'emploi : elles rassemblent 3,5 millions de

600
MILLIARDS
D'EUROS

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

6

MILLIONS
D'ACTIFS

(CHEFS D'ENTREPRISE,
CONJOINTS, SALARIÉS,
APPRENTIS) SOIT

21 % DE LA POPULATION ACTIVE

3,5

MILLIONS
DE SALARIÉS

SOIT 25 % DU TOTAL DES
SALARIÉS DU SECTEUR
MARCHAND EN FRANCE

Le cœur battant de nos villes et villages

Plus de 400 métiers, autant de savoir-faire

Avocat(e), boucher(ère), boulanger(ère), constructeur(trice) bois, décorateur(trice), diététicien(ne), ébéniste, esthéticien(ne), expert(e)-comptable, fleuriste, formateur(trice), graphiste, huissier de justice, imprimeur(euse), maçon(ne), mécanicien(ne), médecin, orthoprothésiste, paysagiste, pharmacien(ne), photographe, plombier(ère), primeur, restaurateur(trice), sage-femme, taxi, traiteur... Plus de 400 métiers composent et animent l'économie de proximité.

Ces professions, dont certaines sont réglementées, reposent sur un savoir-faire spécifique et des qualifications appropriées.

Un lien unique avec les Français

Présentes sur tout le territoire, les entreprises de proximité garantissent l'essentiel de l'activité des centres-villes et des villages et contribuent à leur redynamisation. Elles apportent de l'animation et bien souvent contribuent à la sécurité des quartiers. Au cœur de la vie quotidienne des Français, elles créent du lien social : 58% des Français déclarent les fréquenter une à plusieurs fois par semaine et 81% se disent attachés à leurs entreprises de proximité*.

Le chef d'entreprise de proximité est en contact régulier avec ses clients ou ses patients. Ce qui le caractérise ? Une exigence de qualité, un sens aigu du service, du conseil, et la capacité à personnaliser son offre, qu'elle soit technique ou intellectuelle. En un mot, les entreprises de proximité sont le cœur de l'économie réelle.

La proximité plébiscitée

Préférence locale, souci de la qualité, recherche de personnalisation, font partie des tendances de consommation qui se sont largement confirmées avec la crise sanitaire. Plus que jamais, les Français aspirent à une économie à taille humaine et sont nombreux à avoir changé leurs habitudes : 1 Français sur 3 déclare se rendre plus fréquemment dans les entreprises de proximité de son quartier depuis les périodes de confinement.

Parmi les principaux avantages à consommer près de chez soi, ils citent avant tout le soutien à l'emploi et aux entreprises locales (60%), le maintien de l'activité en centre-ville et de la vie de quartier (54%), et la commodité d'avoir accès à ces commerces, services et professions libérales près de chez soi (50%). A noter également que pour 35% des personnes interrogées, l'argument environnemental prime. Par nature, les entreprises de proximité contribuent au développement des productions et des marchés locaux, et réduisent tous les impacts liés aux transports des personnes et des marchandises. ■■■■

*Source : Yougov pour l'U2P, 2020



The U2P in a few words



Who we are

The U2P is one of the three largest enterprises' federations in France, promoting and defending 3 million independent and local businesses, which account for 2/3 of all French businesses.

The U2P federates 120 professional organizations within four members: the CAPEB (construction industry), the CNAMS (manufacturing services), the CGAD (food, beverage, and hotel business), the UNAPL (liberal professions); and one associated member, the CNATP (public works and landscaping).

The U2P also developed a network of 115 local organizations in order to tackle issues at a smaller scale.

Our role and missions

As a social partner, the U2P actively contributes to the social and political interchange between employers' and workers' organizations at a national level. U2P representatives also take part in joint employer/ employee bodies as well as social security bodies.

The U2P stands up for an economic, social and tax environment that fosters business development. It promotes local businesses, value creation and employment, enabling sustainable development and social cohesion. A crucial mission in times of crisis.

To this end, it regularly calls upon government, parliament and local authorities. Similarly, the U2P is an expert in local business and is frequently consulted by public authorities on related issues.



U2P and local economy in figures

U 2 P

120

PROFESSIONAL ORGANIZATIONS

3 MILLIONS

INDEPENDENT AND LOCAL BUSINESSES

2/3

OF ALL FRENCH BUSINESSES

PROFESSIONAL OCCUPATIONS

OVER

400

PROFESSIONAL OCCUPATIONS REPRESENTED

WORKFORCE

4 MILLION EMPLOYEES

6

MILLION WORKERS

(BUSINESS OWNERS, SPOUSES, EMPLOYEES, APPRENTICES)

250,000

APPRENTICES

25%

OF ALL EMPLOYEES

IN THE COMMERCIAL SECTOR IN FRANCE

50%

OF APPRENTICES IN FRANCE



**Union des entreprises
de proximité**

53 rue Ampère
75017 Paris
01 47 63 31 31
u2p@u2p-france.fr
www.u2p-france.fr
U2P_france



**Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment**

2 rue Béranger
75140 Paris Cedex 3
01 53 60 50 00
capeb@capeb.fr
www.capeb.fr
CAPEB_fr



**Confédération Générale
de l'Alimentation en Détail**

Maison des Métiers de l'Alimentation
56 rue de Londres, 75008 Paris
01 44 90 88 44
cgad@cgad.fr
www.cgad.fr
CGAD_france



**Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services**

1 bis rue du Havre
75008 Paris
01 44 93 20 44
cnams@cnams.fr
www.cnams.fr
CNAMS_france



**Union Nationale
des Professions Libérales**

46 rue de la Tour-Maubourg
75343 Paris Cedex 07
01 44 11 31 50
info@unapl.fr
www.unapl.fr
UNAPL_officiel



**Confédération Nationale de
l'Artisanat des Travaux Publics
et du Paysage**

2 bis rue Béranger
75003 Paris
01 53 60 51 70
cnatp@cnatp.org
www.cnatp.org
CNATPnationale

Impression : Imprimerie Centrale de Lens

Réalisation : Hopscotch

Crédits photos : ©pikselstock - stock.adobe.com / © Cocktail Santé / © Seignette Lafontan





www.u2p-france.fr

 @U2P_france